



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

psychologues

Question écrite n° 73816

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des psychologues au regard du projet de loi sur la réforme du système de santé. En effet, la rédaction actuelle de ce texte inquiète ces derniers car ils sont, d'une part, assimilés à une profession paramédicale et, d'autre part, leur champ d'exercice semblerait relever du seul domaine sanitaire. Or, ils ne peuvent être considérés uniquement comme une profession de santé, car ils sont amenés à intervenir dans d'autres domaines, à savoir le social, le médico-social, le judiciaire, le scolaire, etc. Aussi, il lui demande si elle entend prendre en compte la spécificité de cette profession afin que le système de santé français permette la prise en charge de la souffrance psychique de manière éthique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73816

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1206